



E-mail: question@mi-is.be
Tel 02/ 508.85.86
Url : www.mi-is.be

POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

**A Mesdames les Présidentes et à
Messieurs les Présidents des centres
publics d'action sociale**

Service	vos références	vos références	nos références	date	annexe(s)
Avis juridique et support à la politique				16/05/2008	

**Circulaire concernant l'allocation de chauffage : indexation des seuils
d'intervention à partir du 1^{er} mai 2008**

Suite à l'indexation des prestations sociales au 1^{er} mai 2008, il y a également lieu d'indexer les montants suivants en matière d'allocations de chauffage.

En l'espèce, pour toutes les demandes introduites à partir du 1^{er} mai 2008, le montant annuel brut imposable du ménage ne doit pas être supérieur à € 14.057,18 majorés de € 2.602,36 par personne à charge.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Ministre de l'intégration sociale,
Le Président,

J. VAN GEERTSOM

